



Fonctionnement du groupe Aquamarina

Séance plénière

Le groupe Aquamarina se réunira en séance plénière 6 fois environ sur une période de 2 années (2008/2009). Les séances plénières seront articulées autour de deux grands moments :

- Un point sur l'état d'avancement de la politique maritime européenne : Quelles évolutions des actions en cours ? Quelles actions à venir ? Quelles échéances importantes à préparer ?
- Un focus sur une thématique particulière jugée prioritaire pour les Régions : Rappel sur les actions prévues dans ce cadre, interventions d'institutions et/ou d'experts, approches par bassins maritimes, actions à entreprendre.

Le calendrier sera établi en fonction des priorités retenues par les Régions, de l'état d'avancement et des dossiers à venir.

Réunions ou Commissions thématiques

Le nombre limité de réunions plénières ne permettra pas d'aborder l'ensemble des questions et actions prévues dans le Livre Bleu. En conséquence, certains thèmes pourront faire l'objet de réunions thématiques du groupe ou donner lieu à une commission thématique (si le sujet doit être suivi dans la durée).

Ces réunions ou commissions thématiques seront organisées par la Région qui en fera la proposition, éventuellement au niveau du bassin maritime.

Un document ci-joint servira de base à l'identification des sujets à traiter en séance plénière et de ceux à aborder en réunions thématiques.

Comité technique

Il est proposé de mettre en place un comité technique pour le groupe Aquamarina. Ce comité technique, composé des Régions volontaires, aura pour tâche d'organiser la veille sur l'avancement de la politique maritime européenne et de préparer techniquement les réunions plénières. Il facilitera également les liens entre les réunions plénières et les réunions thématiques.

Les Régions intéressées pour participer au comité technique sont invitées à contacter la Région Bretagne pour obtenir des détails complémentaires (email : mimer@region-bretagne.fr / contact : Christophe Marques, Mission Mer, Conseil régional de Bretagne).